

RÈGLEMENT CADRE

CIRCUIT VETERANS BOFC 2026-2027

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Xia LOPES et est organisée par la ligue de Bourgogne Franche Comté le 11 octobre 2026.

Le GEO principal est Linda THETIS

Elle aura lieu au Gymnase Lucie Aubrac, 6 rue Grevy, 25300 DOUBS.

Le numéro d'autorisation est 2602620

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert en priorité à tous les joueurs 'Vétéran' licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à la date du tirage au sort.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 15 € pour un tableau, 20 € pour 2 tableaux payables directement sur Badnet.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel.

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 15 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

Les inscriptions se feront uniquement sur badnet de façon individuelle.

Au-delà de 32 joueurs en simple et 64 joueurs en double/mixte, une liste d'attente sera mise en place en prenant la date de paiement du joueur pour le simple comme critère principal de sélection.

Pour les doubles et les mixtes, la date d'inscription du joueur s'étant inscrit en dernier pour une paire sera le principal critère de choix pour déterminer qui sera prioritaire.

Les inscriptions 'au choix' sont autorisées. L'organisateur fera de son mieux pour trouver un(e) partenaire.

Les joueurs inscrits au choix ou se retrouvant orphelins suite au forfait de leur partenaires ne seront pas prioritaires sur les paires complète en liste d'attente.

Ouverture inscription : 15/09/2026 à 12h00

Date limite inscription : 03/10/2026 à 23h59

Le classement et le CPPH pris en compte : 01/10/2026

Le tirage au sort : 04/10/2026

Les tableaux seront définis par séries au CPPH et non par catégorie d'âge.

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié sur place auprès du JA ou via badnet ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche Comté dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : SPIN GOLD vendus dans la salle. Le volant plume est obligatoire à partir des séries D.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match 'en préparation', les adversaires doivent se présenter au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition. Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à **8 points** et de 120 secondes entre les sets.

A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Tout volant touchant la structure et panneaux de basket sera faute tout le temps, et let tout le temps pour les filins.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, au Juge Arbitre et aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

CRV 1 : Double le matin et Mixte l'après midi

CRV 2 : Mixte le matin et Simple l'après midi

CRV 3 : Simple le matin et Double l'après midi

CRV 4 : Double le matin et mixte l'après midi

L'organisation se réserve le droit d'organiser dans le format officiel le plus adapté au bon déroulement de la compétition tout en assurant le maximum de match par joueur.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

La compétition se déroule en auto-arbitrage.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain (si la salle le permet), ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes...). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Classement général CRV

À l'issue des quatre étapes, un classement général spécifique au CRV est établi pour les clubs, ce classement récompense :

1. Les trois clubs avec le plus de participation (somme du nombre de joueurs inscrits à chaque CRV)
2. Les trois clubs avec les meilleurs résultats (somme du nombre de points badnet dans l'onglet palmarès)

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical. Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti-dopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Article 20 : Prise en charge Ligue

Synthèse des devoirs liées à l'organisation d'une compétition ligue par le club hôte :

- Désignation d'un référent chargé de l'organisation en amont,
- Mise à disposition d'une table de marque par gymnase (avec ordinateur équipé du logiciel de gestion, imprimante, sono, et bénévoles formés),
- Mise en place d'une ou plusieurs buvettes avec restauration,
- Préparation d'un podium pour la remise des récompenses.

Le club hôte recevra 300€ pour l'accueil et de la compétition.

Bons matches à toutes et tous !

Le Juge Arbitre

Le Comité d'organisation